

Nom :

Date du séjour :

## Conditions Générales de Vente

### CAMPING DE BOYSE \*\*\*\*

P 1 / 2

#### I) CONDITIONS GÉNÉRALES COMMUNES

1. La réservation d'un emplacement est possible seulement pour des séjours de 2 nuits minimum. Pour un séjour plus court, vous pouvez réserver par téléphone ou mail avant votre venue.
  2. On entend dans ce document :
    - LOCATIF : Hébergement, Prêt à camper, Bivouac et Emplacement premium avec sanitaires individuels
    - EMPLACEMENT : Emplacement Confort et Emplacement Confort XL
  3. La réservation ne devient effective qu'après notre accord et après réception du contrat de location dûment complété et signé accompagné de l'acompte et des frais de réservation d'un montant de :
    - Emplacement confort et confort XL : Le montant de l'acompte est la totalité de la réservation pour un séjour inférieur ou égale à 3 nuits et sinon 30% du montant du séjour
    - Locatifs : Le montant de l'acompte est la totalité de la réservation pour un séjour inférieur ou égale à 5 nuits et sinon 300 € / semaine entamée
  3. A réception de l'acompte, une confirmation vous sera envoyée par mail ou courrier.
  4. La validité de l'option est de 6 jours maximum sauf en juillet et en août ; elle est réduite à 2 jours.
  5. Il est conseillé de souscrire à l'assurance annulation proposée ou à l'option SERENITE. C'est la garantie d'être remboursé des sommes versées au camping en cas d'annulation ou d'interruption de séjour. **Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription à une de ces propositions**
- Le coût est de :
- 5% du coût du séjour hors taxe de séjour avec un minimum de 15 € pour l'assurance annulation
  - 10 % du coût du séjour hors taxe de séjour avec un minimum de 15 € pour l'option SERENITE.
- Le montant est payable intégralement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Les conditions sont disponibles sur simple demande.
6. En l'absence de message (courrier, mail) de votre part précisant que la date du séjour a du être différée, la location deviendra disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location. Vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation et le paiement intégral des prestations de service demeure exigé.
  7. L'attribution des emplacements ou mobil-homes se fera dans l'ordre des réservations confirmées.
  8. La réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Le nombre de personnes mentionné sur le contrat ne doit pas être dépassé, sauf accord avec la direction.
  9. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué par le camping (Assurance annulation conseillée).
  10. Les mineurs sont admis sur le terrain seulement accompagnés de leurs parents.
  11. Les visiteurs sont acceptés après accord de la direction du camping en acquittant une redevance et en s'enregistrant à l'accueil. Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping. L'accès piscine et aires de jeux leur sont interdits.
  12. La piscine n'est pas surveillée. Seuls les maillots de bain sont autorisés pour la baignade. Shorts et caleçons interdits.
  13. La recharge des véhicules électriques sur le camping en dehors de l'emplacement prévu à cet effet, est interdite. Le chargement sera possible qu'après autorisation de la direction et moyennant une participation financière.
  14. La souscription d'une assurance Responsabilité Civile est obligatoire. Le locataire certifie être assuré.
  15. Notre clientèle est tenue à son arrivée de prendre connaissance du règlement intérieur du camping et de le respecter. Le non-respect peut entraîner l'expulsion du camping sans dédommagement.

## II) CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR UN EMPLACEMENT CONFORT et CONFORT XL

1. L'emplacement réservé est disponible le premier jour de la réservation à 14 heures, l'occupation prendra fin le dernier jour à 12 heures.
2. Le solde du séjour de l'emplacement devra être payé à votre arrivée.
3. Les chiens (tatoués et vaccinés) sont admis dans le camping (2 maxi par emplacement) à condition d'être tenus en laisse et de faire leurs besoins à l'extérieur du camping. Carnet de vaccination obligatoire à présenter à l'arrivée.

## III) CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR UN LOCATIF (Hébergement, Prêt à camper, Bivouac et emplacement premium avec sanitaires individuels)

1. Les demandes de location ne peuvent être inférieures à une semaine sur les vacances scolaires sauf accord avec la direction. Chaque semaine débutera le samedi, dimanche ou vendredi à partir de 15 h et se terminera le samedi, dimanche ou vendredi suivant avant 10 h.
2. Le solde de séjour les locatifs (hébergement, prêt à camper, bivouac et emplacement premium) devra être réglé 30 jours avant la date prévue d'arrivée sous peine d'annulation du contrat locatif. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
3. Un dépôt de garantie de 300 € vous sera demandée à votre arrivée et restituée après vérification de l'inventaire et de la propreté, déduction faite d'éventuels dégâts après votre départ et des éventuels déplacements de matériels et vaisselle. A votre arrivée, un délai de 24 heures vous est laissé pour signaler tout problème dans le locatif. Le nettoyage est à la charge du locataire, le ménage n'étant pas compris dans le prix de location 80€ vous seront retenus si celui-ci n'est pas conforme. Le déplacement des équipements, vaisselles, ... vers un autre hébergement est déconseillé, une retenue sur le dépôt sera réalisée en cas d'écart.
4. Prévoir draps, taies d'oreillers et linge de maison si l'option achat de draps jetables n'a pas été choisie.
5. Les animaux sont admis dans certains hébergements ; assurez-vous que c'est le cas pour celui qui vous a été alloué. Seuls les chiens tatoués et vaccinés (1 seul par hébergement) sont acceptés à condition d'être tenus en laisse et de faire leurs besoins à l'extérieur du camping. Carnet de vaccination obligatoire à présenter à l'arrivée.

Date :

Nom :

Signature précédé de « Lu et accepté » :